

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_057-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-057

Séance du 05 avril 2023

Objet : subventions annuelles de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2023

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE	Contre : 0
A l'unanimité	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Sylvain **HILLE**, Ali **Ouatizerga**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C.BAUME, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Carine **BOISSEL** procuration à S.HILLE, Nicole **SAGE** procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine **HERBET** procuration à R.MASSE, **FOURNIER** Marilyne procuration à J. OBID, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Michel **SELLENS**

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_057-DE

S'LO

Objet : subventions annuelles de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1611-4,

Considérant que les associations bagnolaises ont rempli un dossier de demande de subvention de fonctionnement, en justifiant leur bilan d'activité, et leur bilan financier,

Considérant que les éléments complémentaires mentionnés dans les dossiers de demande de subvention permettent de justifier de l'intérêt général de ses associations,

Considérant que contribuer au bon fonctionnement des associations et encourager le dynamisme associatif fait partie des missions de la collectivité,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 22 mars 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention annuelle de fonctionnement aux associations suivantes pour l'année 2023 :

DANSE	2022	2023
ACBM K-DANSE	100€	100€
BAGNOLS COUNTRY DANCE	300€	300€
DIXI	850€	850€
EST VIE DANSE	500€	convention d'objectifs
TERPSICHORE	850€	850€
MANUE REVA	nouvelle asso.	100€
LOISIRS		
ACBM LES AMIS DU YOGA	100€	100€
ACBM PHOTO CLUB	500€	550€
ACBM POTERIE AU GRES DE LA TOUR	550€	450€
CPBP PHILATÉLIE	250€	250€
L'EFFET STYLÉ BAGNOLAIS (ANCIEN DÉTENTE CRÉATIVE)	pas de demande	200€
ACBM SCRABBLE PLUS BAGNOLAIS	300€	300€
PIN UP VINTAGE	200€	200€
AMIS ET TAROT EN CÈZE	100€	150€
RIEURS GARDOIS	100€	pas de demande
MUSIQUE		
ACBM CHORALE LA CIGALE À CŒUR JOIE	410€	410€
CHORALE DE SI DE LA	440€	450€

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_057-DE

S²LOW

HARMONIE LES INSÉPARABLES	500€	500€
LI VOUES DE BAGNOU	300€	250€
RENAISSANCE DU GRAND ORGUE	900€	900€
HÉ POURQUOI PAS	250€	100€
COMPAGNIE IPSO FACTO	100€	100€
HISTOIRE ET PATRIMOINE		
ACDÉMIE DE LASCOURS	300€	400€
COMPAGNIE DE LA CÔTE DU RHÔNE GARDOISE	100€	100€
LES AMIS DE RABELAIS	300€	300€
S.E.C.A.B.R	800€	800€
PAÏS NOSTRE	620€	650€
OLEOLE	100€	200€
PEINTURE - ART		
ACBM ARTS ET PINCEAUX	500€	450€
ACBM LA PALETTE MAGIQUE	400€	450€
LES AMIS DES MUSÉES	250€	300€
PEINTRES INDÉPENDANTS DE LA CÈZE	200€	250€
ASSO SUEDOISE D'ART	0€	250€
THÉÂTRE		
GROUPE ÇA IRA	300€	200€
ACBM LES MENESTRELS THÉÂTRE	300€	300€
ACBM ATELIER JEUNE THÉÂTRE LES MENESTRELS	600€	600€
LES JEUNES BAGNOLAIS SE LA JOUENT	200€	300€
SCÈNE BAGNO LAISE	600€	500€
LE LOCOMOTIV (ex Sud Horizon)	100€	100€
	13 270€	13 260€

- de prélever ses dépenses sur le compte n° « 0404-6574-331 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **13 AVR. 2023**

et publié le **13 AVR. 2023**



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr